

# Crise sanitaire : les associations accompagnées

Publié le 02.04.2020

Les associations employeuses peuvent désormais bénéficier des mêmes dispositifs de chômage partiel que les entreprises.

Depuis l'annonce faite par le Président de la République, le 16 mars dernier, de la mise en place d'un confinement général, les associations, [notamment de solidarité](https://www.saint-herblain.fr/Actualites/Vie-associative/Les-associations-de-solidarite-restant-mobilise) (<https://www.saint-herblain.fr/Actualites/Vie-associative/Les-associations-de-solidarite-restant-mobilise>), **continuent d'être en première ligne pour faire face à la crise sanitaire.**

Si les associations fonctionnent à Saint-Herblain, comme partout en France, avec l'aide de bénévoles, beaucoup emploient également des salariés pour développer leurs projets. C'est pourquoi les pouvoirs publics ont décidé **d'étendre aux associations employeuses les mesures d'aide exceptionnelles déjà prises pour les entreprises**, notamment via le dispositif de chômage partiel pris en charge par l'État.

## Soutien de la Ville

La Ville, via le service de la vie associative et de l'action socioculturelle, est **animatrice de plusieurs réseaux locaux et nationaux** et articule avec plusieurs partenaires le **déploiement de ressources pour les associations**, à l'instar du travail réalisé avec le Centre de ressource pour la vie associative ou la Mission d'assistance et d'information aux associations (lire plus bas).

L'implication antérieure dans ces réseaux permet aujourd'hui à la Ville, pendant cette période de crise sanitaire, de **renforcer son service** aux associations herblinoises.

## Infos pratiques

Toutes les informations pratiques liées aux dispositifs d'aides spécifiques aux associations **sont à retrouver sur le site dédié du gouvernement** : [associations.gouv.fr](http://www.associations.gouv.fr) (<http://www.associations.gouv.fr>) Ces informations sont régulièrement mises à jour en fonction des nouvelles mesures gouvernementales prises pour faire face à la crise sanitaire.

Le **Centre de ressource pour la vie associative** (<https://associations-lpdl.org/>) (CRVA), piloté par la Ligue de l'enseignement des Pays de la Loire, répond également aux questions les plus fréquentes des associations. Deux lettres détaillées d'information ont déjà été publiées, le **17 mars** (<http://qth7.mjt.lu/nl2/qth7/mhjxj.html?m=AL8AAGnMFWkAAcm6vbAAAAJU3gUAAAAIIVwAAJj>) et le **30 mars** (<http://qth7.mjt.lu/nl2/qth7/mhjn6.html?m=ANEAAGuPkZAAcnIZgYAAAJU3gUAAAAIIVwAAJj>).

**Autre lieu ressources** pour les associations en recherche d'infos pratiques ou souhaitant s'impliquer dans le mouvement national de solidarité : [lemouvementassociatif.org](http://www.lemouvementassociatif.org/) (<http://www.lemouvementassociatif.org/>)

Enfin, la Mission d'assistance et d'information aux associations (MAIA) a également publié ces dernières semaines des contenus utiles aux associations pour épauler le monde sportif, culturel et associatif durant cette période de crise.

## **Dans l'actualité**

[Des ressources pour les femmes](#) (/Actualites/Institution/Des-ressources-pour-les-femmes)

[Le collège Ernest-Renan solidaire](#) (/Actualites/Solidarites/Le-college-Ernest-Renan-solidaire)

[Confinés en action avec les associations](#) (

/Actualites/Vie-associative/Confines-en-action-avec-les-associations)

[Bénévolat : comment prêter main forte ?](#) (

/Actualites/Solidarites/Benevolat-comment-preter-main-forte)